

## SAÏGON, 1929 LE MEURTRE DE L'ENTREPRENEUR NICOLAS PAR HENRI EYCHENNE

Vengeance ou folie ?  
(*L'Écho annamite*, 3 décembre 1929)

Hier, 2 courant, vers 13 heures, le sieur E[ychenne], mécanicien sans emploi, demeurant rue Général-Leman, se présenta chez M. N[icolas], entrepreneur, demeurant bd Bonard, et après une très courte discussion, il tira sur lui et presque à bout portant, un coup de fusil chargé à chevrotines, l'atteignant au bas de l'abdomen et lui occasionnant une grave blessure mettant ses jours en danger. Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital Grall où des soins immédiats lui ont été prodigués.

Le meurtrier, qui s'est constitué prisonnier, a été placé sous mandat de dépôt. Le juge d'instruction est saisi.

Nous sommes en mesure de donner d'autres précisions sur cet attentat, en plus de l'entrefilet ci-dessus, que nous a communiqué la police.

La victime s'appelle M. Nicolas. Pourquoi taire son nom ? Nous ne comprenons pas cette discrétion mal placée. N'est-il pas au devoir du journaliste, au contraire, de renseigner les parents et les amis du blessé, ainsi que ceux qu'intéresserait son état de santé ?

Quand au meurtrier, il se nomme [Henri] Eychenne. Sans emploi depuis longtemps, il aurait été, croit-on, acculé au geste que nous déplorons parce que l'entrepreneur Nicolas, son ancien employeur nous assure-t-on, l'empêchait de trouver du travail, en fournissant à ses embaucheurs éventuels des renseignements extrêmement défavorables sur son compte. Vrais ou faux ? — nous ne le savons et n'avons pu éclaircir ce point, malgré nos recherches dans ce sens.

En somme, autant qu'il nous est permis d'en juger, ceci la réédition, avec d'autres acteurs, du drame Marcel-Girard !...

Avant d'être transporté à l'hôpital, M. Nicolas a reçu les premiers soins que nécessitait son état, du docteur Montel, appelé d'urgence à son chevet, par un cycliste annamite, vraisemblablement au service de la famille du blessé.

---

La mort de M. Nicolas  
(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1929)

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles l'entrepreneur des travaux publics Nicolas reçut une charge de chevrotines dans le ventre.

Transporté à l'hôpital Grall, l'infortuné y est décédé.

Contrairement à ce que nous en avons supposé, le mobile du crime serait la jalousie. Le meurtrier [Henri] Eychenne vivait en concubinage avec une Européenne qui passait pour être la maîtresse de M. Nicolas.

Eychenne avait des doutes sur la fidélité de son amie, bien qu'il lui eût fait jurer de rompre toute relation avec son ancien amant.

Le mécanicien sans emploi était un être violent, autoritaire et capricieux. Il avait eu déjà, maintes fois, l'occasion de le prouver à sa compagne. C'est ainsi qu'il l'avait contrainte, sous la menace d'un revolver, à sacrifier sa chevelure à la mode du jour.

Terrifiée, la malheureuse dut obéir à son seigneur et maître.

Avant-hier encore, à leur repas de midi, il lui fit une scène épouvantable, lui reprochant véhémentement de continuer, en violation de son serment, à entretenir des relations « coupables » avec son rival.

Comme elle protestait, il résolut d'en avoir le cœur net. Il s'habilla précipitamment et l'obligea à en faire autant. Puis ils sortirent, lui porteur d'un fusil de chasse, calibre douze, préalablement chargé, elle triste comme une condamnée au bagne !

Ils se rendirent, en pousse, ensemble au numéro 20 du boulevard Bonard, où demeurait Nicolas, à qui Eychenne était fermement décidé à réclamer des explications, au sujet de leur situation respective vis-à-vis de la femme qu'ils « aimaient ».

Le couple arriva chez Nicolas au moment où celui-ci, son déjeuner terminé, s'apprêtait à faire la sieste.

Les visiteurs furent reçus dans le salon, mal éclairé, les fenêtres étant fermées, et son interlocuteur ne remarquait pas l'arme que M. Eychenne cachait derrière le dos et qui devait bientôt tonner si tragiquement.

Les deux hommes causaient, à voix basse, et nul n'eût pu deviner le grave motif de leur conversation, et encore moins l'horrible colère que couvait le mécanicien, laquelle allait, pourtant, se manifester de façon si dramatique. Il faut croire que les explications de Nicolas n'avaient pas le don de plaire à Eychenne, qui, soudain, sans que rien, apparemment, eût fait prévoir son geste, fit feu, à bout portait, sans viser, sur la victime que sa haine avait choisie.

Touché à l'abdomen, le blessé s'écroula, dans un bain de sang.

Ses voisins étaient loin de se douter de cette scène terrifiante. Ses gémissements ne parvenaient pas à leurs oreilles. D'aucuns attribuaient à l'éclatement d'un pneu de pousse-pousse la détonation qu'ils avaient entendue et dont le bruit avait été affaibli par la distance.

Mais la femme et la belle-mère de Nicolas, en proie à un vague pressentiment, réveillées en sursaut, sautèrent hors de leurs lits et accoururent sur le théâtre du drame

D'un regard rapide, Mme Nicolas s'était rendu compte de la situation.

Affolée, les yeux hors de la tête, les cheveux en désordre, elle cria : « Au secours ! » de toute la force de son désespoir. Elle se précipita dans la rue, toujours en criant très fort, pour alerter le quartier. Elle poursuivit, en peignoir les deux légers véhicules qui venaient de démarrer, pendant que des curieux mettaient le nez à leurs fenêtres et assistaient, ahuris, à cette scène à laquelle ils ne comprenaient rien.

Tranquillement, comme si rien d'anormal ne s'était passé, son coup perpétré, l'assassin sortait de la maison qu'il aura plongée dans le deuil et la désolation. Sa compagne le suivait comme une ombre, pâle, muette et stupide de terreur. Ils montèrent chacun dans un pousse et partirent comme ils étaient venus.

Voyant la poursuite vaine, la future veuve y renonça, après une course d'une dizaine de mètres. Mais du doigt, elle désignait le pousse qui emportait le criminel, en donna le numéro à haute voix, en s'écriant : « Arrêtez-le ! Arrêtez-le donc ! C'est un malfaiteur qui fuit ! Il a tué un homme ! Il a assassiné mon mari ! »

Conservant son calme imperturbable, Eychenne se retourna et parla posément : « Inutile, Madame, de vous fatiguer ainsi, de prendre tant de peine ! Je ne m'enfuis pas. Je vais au commissariat de police. »

Il tint parole. Il se constitua prisonnier. Interrogé par le juge d'instruction, il lui déclara qu'il s'était vengé, qu'il s'était fait justice lui-même en tuant son ennemi.

Sur mandat de dépôt du magistrat instructeur, le meurtrier fut écroué à la maison centrale. Il affichait un cynisme étrange, qui fit douter de sa raison. On a parlé de le

soumettre à un examen médical, aux fins de savoir si sa place était plus désignée dans un asile d'aliénés que dans une prison.

Eychenne ayant chômé depuis plus d'un an, une enquête fut menée, tendant à faire connaître si son crime avait eu un autre mobile que la jalousie. On sut ainsi que le meurtre était exclusivement passionnel, n'ayant rien de commun, ni de loin ni de près, avec les questions pécuniaires. Bien que sans travail, Eychenne vivait confortablement, probablement sur ses économies ou sur des fonds apportés de France car ce **Cochinchinois de fraîche date** ne faisait rien, croît-on, depuis douze mois à peu près, pour gagner de l'argent. Il n'a jamais demandé à emprunter.

Des renseignements recueillis un peu partout, et notamment dans les hôtels, cafés, restaurants, épiceries et boutiques chinoises, magasins et établissements de crédit de la place et d'ailleurs, permettent d'affirmer que l'inculpé n'a pas de dettes. L'assertion était donc fautive selon laquelle il se serait vengé parce que Nicolas, avec qui, au surplus, il n'avait jamais collaboré, n'avait pas tenu sa promesse de le caser, ou encore qu'il aurait empêché son embauchage en fournissant sur son compte des renseignements défavorables à ses éventuels employeurs.

Avant de mourir, quoique perdant son sang en abondance, Nicolas avait fait preuve d'une énergie peu commune. Il eut la force de se traîner jusqu'à l'étage de son compartiment, où les docteurs Montel et Roton, appelés d'urgence, comme nous l'avons dit hier, lui prodiguèrent les premiers soins nécessités par son état. C'est par ses propres moyens également qu'il se hissa dans la voiture-ambulance qui devait le transporter à l'hôpital.

Admis dans cet établissement, il subit une opération sur laquelle on fondait l'espoir de le sauver, étant donné la vigueur qui lui restait encore et, dont il avait abusé comme nous venons de l'écrire. Malheureusement, les choses se compliquèrent par le fait que le malade n'était pas à jeun, blessé qu'il avait été après son repas de midi. C'est ce qui amena l'issue fatale qu'on redoutait, mais qu'on avait cru pouvoir éviter.

Les employés du moribond s'étaient rendus à son chevet lui apporter le réconfort de leur dévouement et de leur sympathie. Homme d'affaires jusqu'au bout, l'entrepreneur agonisant leur conseilla de continuer à travailler avec ardeur, comme par le passé, de ne pas abandonner leurs chantiers en son absence, faute de direction. Il leur parlait bas, trop bas, pour la dernière fois.

Et sa voix s'éteignit ensuite avec sa vie, doucement, comme une lampe sans huile.

---

Le drame du boulevard Bonard  
(*L'Écho annamite*, 5 décembre 1929)

L'enterrement de la victime. M. Nicolas, entrepreneur des travaux publics, a eu lieu hier soir, au milieu d'une grosse affluence de parents et d'amis.

Le cortège s'est formé à l'hôpital Grall, où a eu lieu la levée du corps, à 17 heures.

Il était déjà tard, — la nuit commençait à descendre, — quand on arrivait au cimetière de la rue de Massiges, où s'est faite l'inhumation.

L'instruction de cette affaire a été confiée à M. Fabiani, lequel a soumis Eychenne à un premier interrogatoire.

Il est probable que Mme Morage, concubine du meurtrier, seul témoin du drame, sera bientôt entendue à ton tour. Elle ne manquera pas de faire des révélations intéressantes, à en juger par ce qu'elle a déjà dit aux journalistes venus chez elle l'interviewer.

La pauvre femme, âgée de 42 ans, native de Constantine, en Algérie, occupait, avec son brutal compagnon, un petit compartiment, six rue Général-Leman, entre Saïgon et Cholon, dans la banlieue de ces deux grosses agglomérations.

Elle était chargée du ménage, sans jamais recevoir un sou de son pseudo-mari, qui la payait, au contraire, à coups de poing et de pied, ainsi qu'en témoignent les multiples meurtrissures, bleues, vertes, roses, rouges, noirâtres,— ah! l'infortunée en a vu, c'est le cas de le dire, de toutes les couleurs, — dont son corps malingre est couvert.

Elle faisait elle-même son marché et sa cuisine, tant bien que mal, et plutôt mal que bien. Quand l'argent lui manquait, elle engageait le peu de bijoux qui lui restait, et jusqu'à des serviettes de table et un phonographe.

Ou bien, elle tendait la main à des âmes compatissantes, notamment aux voisins annamites qui la nourrissent depuis que le mécanicien Eychenne est enfermé rue La Grandière. Elle obtenait ainsi une piastre ou deux, souvent moins.

Elle vivait ainsi. Le soja, les pommes de terre bouillies, avec, un peu de sel, composaient le plus fréquemment son menu. Et avec ça, bien entendu, le régime sec, plus sec encore qu'en Amérique, moins par goût de l'eau que par nécessité.

Eychenne ne mangeait pas toujours à la maison. Il lui arrivait de faire de l' « extra », de dîner en ville. Par quels moyens ? Dieu le sait.

Contrairement au bruit dont nous nous sommes fait l'écho, il avait quelques dettes, mais peu. Il les laissait courir. Il reçut, une fois, la visite de l'huissier. Il menaça de le mettre à la porte, de tout briser pour le chasser, de sorte que l'auxiliaire de la Justice dut se mettre sous la protection de la police !

La jour du crime, Eychenne rentra à midi passé. Sa maîtresse — qui était sa servante, l'attendait pour se mettre à table. Il se contesta d'un œuf dur, sur deux. Puis, d'un air mystérieux, avant qu'elle n'eût fini de manger ; « Allons ! gronda-t-il, ça presse ! Pas de temps à perdre. Dépêche-toi de t'habiller. Nous sortons. »

Et il ajoute, avec une ironie féroce: « Ne te mets pas en frais de toilette. Tu seras toujours assez belle pour mourir. »

C'est à rappeler Othello en personne ! Mais, à la différence du héros de Shakespeare, Eychenne n'était pas noir, ni même gris ! Il était tellement coutumier d'un tel langage que sa maîtresse — dont il était maître absolu et seigneur souverain, ne s'en émouvait pas outre mesure Elle y était habituée, elle aussi, et elle se résignait à tout.

Quand sa femme — ou son souffre-douleur — eut fini de s'habiller, « une chemise propre et une robe simple » —, il lui dit encore : « J'ai sur moi le rasoir, aiguisé à neuf, avec lequel je te tuerai ! »

Sans s'émouvoir encore, bien qu'elle craignit d'instinct, vaguement, elle ne savait quoi, elle lui demanda : « Où allons-nous, mon chéri ? »

Il lui répondit, froid et sec : « Ça ne te regarde pas ! Et puis, tu le verras bien... »

Chez Nicolas, après avoir réglé les deux pousse, Eychenne présenta sa carte cérémonieusement, alors qu'ils se connaissaient bien.

On connut, enfin, le but de la visite. Eychenne voulait se débarrasser de son « épouse », l'envoyer en France, mais aux frais d'autrui. Connaissant ses relations avec Nicolas, il désirait que ce fût ce dernier qui payât le voyage Démarches presque'intéressées donc, voire chantage !

Oh ! il avait pris ses précautions !

Outre son fusil chargé et son rasoir aiguisé, il avait sur lui l'attestation écrite et signée des mains de « l'infidèle »...

— Monsieur, dit-il. Voici votre victime, — et il désigna son « amie », tête découverte et cheveux coupés.

Puis, un instant après : « Il faut rapatrier cette femme.

— Mais comment ?... A mes frais ? Pourquoi ?

— Expliquons-nous... Je suis armé, vous savez ! J'ai ce qu'il me faut. »

Et Eychenne, on sait de quelle manière.

Calme, comme content de son œuvre, « Il a son compte, dit-il. Partons ! va dire à G. [Grosse] que j'ai tué Nicolas... »

Eychenne devant le juge d'instruction  
(*L'Écho annamite*, 7 décembre 1929)

M. Fabiani, juge d'instruction, a interrogé Eychenne, le meurtrier de l'entrepreneur Nicolas. Il n'a pu rien en tirer d'intéressant que nous n'ayons déjà relaté. L'inculpé a été également confronté avec les principaux témoins du meurtre ; Mme Moroge, sa maîtresse ; Mmes Desbailleule, mère et fille, co-locataires de la victime.

L'accusé paraît en proie à un remords visible. Il manifeste une nervosité extraordinaire, ne pouvant se tenir en place. Il répète sans cesse, en crispant les poings : « Qu'ai-je fait-là ? Qu'ai-je fait ? Bon Dieu ! »

Il prétend, pourtant, avoir commis son crime dans un moment de calme absolu. Comme le magistrat instructeur lui demandait : « Pourquoi avez-vous tiré ? » il répondit, imperturbable : « Je ne sais pas comment c'est arrivé.

— Cependant, reprît M. Fabiani, il ne fait pas de doute ; vous aviez prémédité l'assassinat, à preuve que vous aviez pris la précaution d'emporter votre fusil, chargé au préalable.

— Cette, arme, M. le Juge, était destinée à effrayer ma concubine ! ».

Eychenne avait tenu à être questionné en présence de M<sup>e</sup> Pinaud, son avocat, nommé d'office. Il est probable que celui-ci demandera l'examen médical aux fins de savoir s'il convient d'envoyer son client au bagne ou à l'asile des aliénés.

L'instruction sera close sous peu, l'affaire étant à la fois simple et claire, en raison des aveux du meurtrier.

Toutefois, le procès ne se plaidera pas avant la session de mars des Assises, pour permettre au Parquet de recevoir de France les renseignements qu'il aura demandés sur le compte du prévenu. Ces renseignements, nous assure-t-on, ne se sont pas tous défavorables, contre l'attente générale. Eychenne a de bons antécédents. Il a mal tourné seulement quelque temps après son arrivée à la colonie. La vie lui fut dure. Il a exercé les métiers les plus variés, sans jamais réussir dans aucun ni avoir beaucoup d'aptitudes ou de dispositions. Il fut même chef d'orchestre, et cette profession est mentionnés sur son livret militaire, quoiqu'il n'eût point fait d'études spéciales sur la musique.

---

L'affaire Eychenne  
Un nouveau témoin  
(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1929)

Après avoir perpétré son crime, Eychenne avait dit à sa maîtresse.

Mme Moroge, nos lecteurs s'en souviennent peut-être encore : « Va dire à G. que j'ai tué Nicolas. »

G., c'est M. Gorsse [*sic* : *Grosse*], ancien commensal du meurtrier, qu'il ne faut pas confondre avec le juge d'instruction de ce nom, actuellement en congé en France.

Mme Moroge fit la commission. En arrivant chez l'ami de son ami, elle se laissa choir dans un fauteuil et perdit connaissance, tellement le drame auquel elle venait d'assister l'avait bouleversée.

M<sup>e</sup> Pinaud, désigné d'office pour le défense de l'inculpé, s'accroche à cette circonstance, comme à une bouée de sauvetage, à une planche de salut.

Le consciencieux avocat espère y trouver le messie qui, sinon blanchira son client devant les jurés et les juges, du moins apportera des éclaircissements susceptibles d'atténuer sa culpabilité.

Il a donc demandé à M. Fabiani, magistrat instructeur, l'autorisation de citer M. Gorsse [*sic* : *Grosse*] en qualité de témoin. N'ayant point assisté au drame, celui-ci ne saurait rien en dire, évidemment, si ce n'est rapporter les propos que lui aura tenus à ce sujet le seul témoin oculaire [*sic* : *oculaire*] en dehors de la victime et de son assassin. Mais il pourra être utile à la défense en donnant des renseignements favorables sur le passé de l'accusé.

L'audition de ce témoin de « moralité » ne saurait, en conséquence, promettre un intérêt passionnant, ni influencer de manière décisive sur l'ensemble du débat. On ne pourrait, naturellement, s'attendre à ce que M. Gorsse [*sic* : *Grosse*] blanchisse l'inculpé au point de prouver, de façon probante, qu'il n'a pas tiré sur l'entrepreneur Nicolas.

---

L'instruction de l'affaire Eychenne  
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1929)

M Fabiani, juge d'instruction, a entendu M. Grosse — et non pas Gorsse, contrairement à ce qu'un renseignement erroné nous a fait écrire et imprimer hier — sur l'affaire du meurtre de l'entrepreneur Nicolas. Le témoin prétend avoir connu l'assassin à Marseille, au temps où celui-ci se trouvait dans une situation enviable. Il était, en effet, propriétaire de quatre grands hôtels meublés et d'une porcherie de première importance. À cette époque, il était titulaire aussi de quatre-vingt g-mille francs d'actions dans une société commerciale dont le témoin ne peut citer le nom.

Après avoir divorcé d'avec sa première femme, Eychenne liquida tous ses biens et partit pour la colonie. Là commencèrent ses malheurs, qui le contraignirent à vivre dans un état tel qu'on ne saurait se faire une idée exacte du rang social qu'il avait occupé, dans la métropole, dans les milieux d'affaires.

Invité à donner son appréciation sur la moralité du prévenu, M. Grosse donne des renseignements très favorables. Eychenne, dit-il, n'a jamais été un souteneur et un dépravé, quoi qu'en prétendent les journaux locaux de ces jours derniers, induits en erreur par le geste inexplicable dont il s'est rendu coupable.

Enfin, le témoin représente Mme Moroge Cécile, maîtresse de son ami, comme une brave femme, mais peu intelligente.

Le magistrat instructeur va, paraît-il, contrôler l'exactitude des déclarations de M. Grosse, en en demandant confirmation en France. A part cela, l'instruction est virtuellement terminée. Il n'en reste pas moins qu'on ignore toujours le mobile qui a armé la main de l'accusé.

---

AU PALAIS  
Le docteur Soun-Man examinera Eychenne  
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1929)

Sur la demande de son avocat, M<sup>e</sup> Pinot, le meurtrier de l'entrepreneur Nicolas sera soumis à l'examen médical d'un médecin aliéniste. Le Parquet a donc désigné à cet effet le docteur Soun-Man, directeur de l'asile des aliénés de Biênhoà.

---

L'autre affaire Eychenne  
(*L'Écho annamite*, 28 décembre 1929)

En attendant de comparaître devant la cour criminelle pour répondre du meurtre de l'entrepreneur Nicolas, Eychenne passera en correctionnelle, après demain, lundi, prévenu de violences et voies de fait sur la personne de sa concubine, Mme Cécile Morage.

On sait que la plaignante porte de nombreuses ecchymoses et meurtrissures, douloureux souvenirs de sa vie en commun avec l'assassin.

Le Parquet attend encore le rapport du docteur Soun-Man, médecin aliéniste, directeur de l'asile de Biênhoà, avant d'inculper définitivement le meurtrier de Nicolas. Aussi bien son affaire ne figure pas au rôle des prochaines assises, où il n'y a aucun inculpé européen. Ce retentissant procès verra le jour des débats à la session suivante, à moins que ne soit instituée une session extraordinaire et spéciale.

Les juges ont estimé nécessaire de liquider d'abord le menu fretin, avant de s'attaquer au plat de résistance. D'où la disjonction de ces deux affaires, presque connexes, en raison de la présence d'un unique et commun accusé.

---

L'affaire Eychenne  
(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1929)

Eychenne, le meurtrier de M. Nicolas, comparaît ce matin, non pour violences sur sa maîtresse, mais pour abandon de son poste sur l'Azay-le-Rideau, où il exerçait les fonctions de cuisinier.

Le tribunal le condamne à 8 jours de prison avec sursis.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

M. Nicolas, entrepreneur, âgé de 45 ans, demeurant 20, boulevard Bonnard, à Saïgon, a été tué d'un coup de fusil par un nommé Eychenne, 37 ans, qui était en Indochine depuis moins de deux ans ; il y était venu comme garçon de cuisine sur l'« Azay-le-Rideau », avait déserté, puis avait été employé aux glaciers de Vinh-Hoi, puis à la Société des Pêcheries du Grand Lac.

Eychenne aurait tué M. Nicolas parce que ce dernier avait été l'amant de son amie, Mme Morage, Algérienne, âgée de 41 ans, avec qui Eychenne vivait depuis huit mois. Eychenne s'est constitué prisonnier.

---

Eychenne, le meurtrier de l'entrepreneur Nicolas, est condamné à dix ans de travaux forcés

(*L'Écho annamite*, 23 juillet 1930)

On se souvient du drame, que nous avons relaté, en son temps, longuement.

Le 2 décembre 1929 vers midi 30, un Européen, porteur d'un fusil, se présentait, au Commissariat Central de la ville de Saïgon, à M. Viguié, commissaire de police adjoint, et lui déclara qu'il venait se constituer prisonnier, ayant tiré un coup de l'arme dont il

était porteur, sur M. Nicolas, demeurant 20, boulevard Bonard. Cet Européen déclara se nommer Eychenne Henri.

La police se transporta sur les lieux et procéda à l'enquête préliminaire.

Mme Lucie Debailleul, qui habitait ce compartiment, avec sa mère, déclara ce qui suit :

Vers 13 heures 50, alors qu'elle sommeillait sur une chaise longue, dans l'arrière pièce du compartiment, elle entendit frapper à la porte d'entrée et se réveilla. M. Nicolas, qui était étendu, de son côté, sur un sofa, dans la pièce servant à la fois de salon et de bureau, s'était levé et avait ouvert ; deux personnes, que le témoin n'a pu reconnaître sur le moment, un homme et une femme (Eychenne et sa maîtresse, Mme Moroge), pénétrèrent alors dans l'appartement : une conversation s'engagea aussitôt entre ces personnes et M. Nicolas ; puis, brusquement, elle entendit une détonation.

Elle eut le temps de voir que le visiteur avait dirigé le canon d'un fusil vers le ventre de M. Nicolas.

Eychenne, le coup de fusil tiré, était sorti précipitamment et avait pris un pouce-pouce. Aux cris : Arrêtez le pouce 2144, poussés par Mme Debailleul, Eychenne avait répondu : Inutile Madame, je vais au Commissariat me constituer prisonnier.

Eychenne prétend qu'il aurait agi sous l'empire de la jalousie. Sa maîtresse, Mme Moroge, lui avait avoué, quelques jours auparavant, que, **pendant un séjour qu'il fit au Cambodge**, elle avait reçu la visite de M. Nicolas, qui, usant d'intimidation, l'avait obligée de se donner à lui. Depuis cet aveu, confirmé par écrit de Mme Moroge, Eychenne avait brutalisé sa maîtresse et lui avait même coupé les cheveux.

Le lundi 2 décembre, après le déjeuner, Eychenne dit à sa maîtresse de l'accompagner. Armé d'un fusil et d'un rasoir, il décida de se rendre chez M. Nicolas, pour lui dire de reprendre sa maîtresse qui avait cessé de l'intéresser ; en cours de route, il n'avait cessé de tenir des propos menaçants à Mme Moroge. Eychenne ne se souvient plus de ces propos ; il aurait dit seulement à sa maîtresse que Nicolas se chargerait de la rapatrier, chez son frère, à Paris.

Eychenne aurait dit à la victime : « Voilà votre maîtresse, ces histoires m'importent peu ; rapatriez-la ; faites en ce que vous voulez. » M. Nicolas aurait répondu en se levant précipitamment et en faisant le tour de la table qui se trouvait au milieu du salon et près de laquelle ils étaient tous trois assis. A ce moment, craignant pour sa personne, et pensant que M Nicolas allait chercher une arme, il aurait perdu la tête et pris le fusil ou il avait placé contre le mur à gauche de la chaise où il était assis, et tira devant lui, « au jugé », en « désespéré », sans viser. Telle est la version d'Eychenne.

Mme Moroge a nié avoir dit quoi que ce soit à M. Nicolas et s'être jamais donnée à lui ; mais, dans une lettre, en date du 27 janvier, elle est revenue sur ses dénégations et a reconnu avoir eu des relations intimes avec lui.

Il résulte du rapport médico-légal, dressé par le Docteur Lalung Bonnaire, après autopsie du cadavre de Nicolas, que le coup de feu a été tiré à « courte distance : cinquante centimètres environ, les bords de la plaie étant parsemés de petites taches noires, provenant de la déflagration de la poudre incomplètement brûlée. » Un peu plus loin, on lit dans le même rapport : aucun des projectiles n'a pu être retrouvé, car, étant donné la courte distance à laquelle le coup de feu a été tiré, ils ont fait balle et ont traversé, de part en part, du pubis à la fesse droite.

Le décès, conclut le médecin expert, est dû à l'anémie suraiguë, par hémorragie abondante, provenant d'une blessure à la région pubienne, par coup de feu.

La préméditation a été nettement établie. M. le Directeur de l'Asile d'Aliénés de Biênhoà, le docteur Soun-Man, médecin légiste commis à l'examen d'Eychenne, au point de vue mental, a déclaré, dans son rapport, qu'« Eychenne n'était pas en état de démence, dans le sens de l'article 64 du code pénal, au moment de l'action. » Mais l'expert, dans la deuxième partie de la conclusion, dit toutefois que l'examen

psychiatrique et biologique révèle, chez, l'inculpé, des anomalies psychiques, de nature à atténuer, dans une certaine mesure, sa responsabilité

La Cour d'Assises de Saïgon avait à juger cette affaire, hier matin.

L'accusé arrive à l'audience avec quinze minutes de retard. Il avait pris soin d'arborer toutes ses décorations. Malgré cette précaution, il paraît antipathique.

Sa tête déplaît, tout naturellement, de prime abord. Lourde et puissante corpulence, mais un peu disproportionnée dans certains de ses détails. Cheveux rares, sans calvitie. Figure brutale, qu'on dirait taillée à coup de hache et de marteau. Front bas et large.

Un œil plus petit que l'autre. Nez court. Menton épais. Lèvres minces et pincées. Moustache à la Charlot, en poils de brosse à dents. Doigts en boudins. Type de l'homme des rues qui inspire une méfiance instinctive, sans éducation comme sans distinction aucune.

Tour à tour musicien, éleveur de porcs, patron de bistrot, aide-cuisinier, Eychenne avait exercé à peu près tous les métiers, presque sans jamais y réussir. On s'étonne qu'il n'ait jamais été boucher ou abatteur, car il a l'air de l'emploi. Nul n'est surpris, à son aspect rébarbatif, qu'il soit devenu assassin. Le moindre physionomiste eût parié qu'il le deviendrait, fatalement. Il y était prédestiné, en quelque sorte.

Son interrogatoire ne nous apprend rien de nouveau ni d'intéressant, sauf qu'il aimait avec passion sa maîtresse.

Mme Moroge, qu'il battait et maltraitait, pourtant, fréquemment, au point de lui rendre la vie commune quasi insupportable. C'était, peut être, pour une nature aussi peu délicate que la sienne, une façon de prouver son amour, d'une manière frappante, peut-on ajouter.

Le prévenu cherche à justifier son crime dans cette circonstance atténuante : l'idée lui était intolérable que Nicolas fût venu chez, lui profaner sa demeure, souiller son lit et violer sa maîtresse en usant de violence et d'intimidation. Ce passage de la déclaration d'Eychenne est confirmé, à la barre, par l'intéressée elle-même. Cependant, M<sup>e</sup> Réve..., avocat de la partie civile, proteste contre cette allégation, qu'il estime mensongère, en ces termes : « Pourquoi Mme Moroge a-t-elle, en premier lieu, prétendu, à l'instruction, qu'il n'y avait jamais rien eu entre elle et M. Nicolas et qu'Eychenne lui avait tendu un piège, en la forçant à écrire et à signer un faux à ce sujet ? »

Mme Debailleul, témoin de l'assassinat, dément, devant les juges, la rumeur publique qui la présentait comme la femme illégitime de M. Nicolas, vis-à-vis duquel elle n'avait jamais été autre chose qu'une commensale, une colocataire et une collaboratrice dans ses entreprises de travaux publics.

Dans son réquisitoire, M. le substitut général Léger réclame, pour l'inculpé les travaux forcés à perpétuité. Mais la cour ne prononce qu'une condamnation à dix ans de cette peine grâce à une brillante défense de M. Pinaud, aidé de M<sup>e</sup> Blaquière, la premier s'occupant du fait et le second réservant les arguments juridiques.

La partie civile obtient un franc de dommages en attendant que soit fixée l'indemnité que demande la famille du défunt.

---